

Dossier de candidature
Section Sportive Scolaire Handball
Collège Danielle MITTERRAND
St Paul lès Dax



COLLEGE DANIELLE MITTERRAND

302 Chemin d'Argenton

40990 Saint-Paul-lès-Dax

Tél : 05 58 58 77 80

Mèl : ce.0401066s@ac-bordeaux.fr

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/college-danielle-mitterrand/>

Cette section sportive scolaire est une structure reconnue au sein de l'Education Nationale, encadrée par des textes de référence sur l'organisation et le suivi médical des participants. Elle est née du partenariat du Collège Danielle MITTERAND avec le Handball club Saint-Paulois et de la commune de Saint-Paul-lès-Dax.

Cette section s'adresse à des élèves qui souhaitent pratiquer le handball de manière plus intensive.

1. Objectifs de la Section Sportive

Notre structure est organisée autour d'un projet global de formation. Il s'agit d'accompagner le collégien dans un double projet ambitieux :

- ✓ Atteindre un niveau de pratique en handball à son meilleur niveau
- ✓ Poursuivre ses études pour obtenir une orientation choisie

Deux objectifs se distinguent et se complètent :

- ✓ Permettre à des joueurs motivés, ayant un potentiel de développement, de se perfectionner en handball par un entraînement régulier, avec un encadrement qualifié, tout en réussissant leurs études au collège ;
- ✓ S'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le collège au plus haut niveau dans les compétitions organisées par UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

Votre enfant pourra également s'y exercer à la prise de responsabilité dans des rôles d'arbitrage, puisque cette section est dédoublée avec une section arbitrage.

2. Fonctionnement de la Section Sportive

Responsables de la section : M. CEAILLES , Principal du collège, est responsable de la mise en œuvre de la section sportive. Il est relayé dans cette fonction par un enseignant d'EPS référent, M. DAUBAGNA qui assure le suivi de la structure et l'encadrement des équipes UNSS en lien avec les entraîneurs de la section et le coordonnateur du comité.

3. Fréquence et charge d'entraînement

En plus de sa pratique en compétition le week-end au sein du club, votre enfant bénéficiera sur les créneaux scolaires de 3 heures d'entraînement de handball ainsi qu'1h30 d'intervention sur l'arbitrage plus les compétitions UNSS certains mercredis.

4. Suivi scolaire

La mise en place d'un dialogue régulier entre le professeur d'EPS, le coordonnateur comité avec les professeurs principaux, la vie scolaire, les entraîneurs et l'élève permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficultés scolaires, de difficultés organisationnelles ou de nécessité de repos physique. A noter que les élèves peuvent être exclus de la section sportive si les résultats scolaires sont trop faibles.

5. Suivi médical

Circulaire 2003-062 du 24 avril 2003. Un examen médical conditionne l'admission en section sportive. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique (du handball) dans le cadre de la section sportive scolaire. Le chef d'établissement (...) doit être destinataire de ce certificat datant de moins de 3 mois, à la rentrée scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport (...)

Un certificat médical d'aptitude à la pratique du handball sera exigé pour suivre les enseignements de la section sportive scolaire.

Les élèves doivent subir une visite médicale annuelle.

Le suivi est assuré par le médecin de famille en collaboration avec les médecins spécialistes titulaires du CES médecine de sport, si besoin.

Charte de la section sportive

En tant que collégien, je m'engage à :

- ✓ Respecter le règlement intérieur de l'établissement
- ✓ Organiser mon travail personnel durant la semaine pour toujours être à jour dans mes obligations

En tant que joueur, sportif de la section sportive, je m'engage à :

- ✓ Être présent à tous les entraînements qui débute sur le temps scolaire et qui sont considérés comme des heures de cours
- ✓ Être à l'heure à l'ensemble des entraînements
- ✓ Adhérer à l'AS du collège pour pouvoir le représenter aux différentes manifestations.
- ✓ Participer aux temps forts de la vie de l'AS

Tout manquement à ces règles peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive scolaire.

Signature de l'élève :

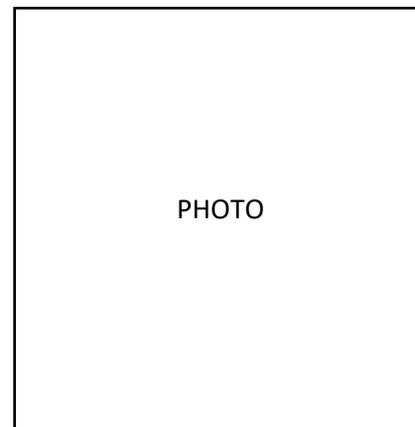
Signature des parents :

Dossier de candidature

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /



Taille :

Poids :

Poste :

Latéralité (gaucher ou droitier) :

Adresse :

Ville :

Téléphone parents :

Email parents :

Téléphone joueur :

Etablissement Actuel :

Club :

Nombre d'années de pratique du handball :

Niveau de l'équipe :

Niveau d'arbitrage :

J'ai participé à la section sportive en 2024-2025 oui non

Avis du professeur principal ou professeur des écoles sur le sérieux et la motivation de l'élève à s'engager sur un projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis du professeur d'EPS (pour une entrée en 5e/4e/3e sur la capacité de l'élève à intégrer une section sportive :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature du chef d'établissement

Les documents sont à renvoyer le plus tôt possible et au plus tard le 11 MAI 2025

- Les deux fiches de renseignements (dossier de candidature et avis du professeur principal ou professeur des écoles et du professeur d'EPS)**
- Les deux derniers bulletins scolaires de l'année**
- La charte de la section Sportive signée**

Une journée de sélection aura lieu pour les filles et pour les garçons le Mercredi 14 mai 2025 de 14h à 15h30 au gymnase d'Aurus (collège Danielle Mitterrand)

Collège Danielle MITTERRAND
M. DAUBAGNA Gilles (Professeur d'EPS responsable de la section sportive)
302 Chemin d'Argenton
40990 Saint-Paul-lès-Dax

Handball club Saint-Paulois
M GOUE YOAN (Responsable technique HBC St Paulois)
Gymnase d'Aurus
40990 Saint-Paul-lès-Dax